



# Conseil communal de Servion

## Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018

Président :	M. Philippe Chaubert	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Jérôme Padrun	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	48
	Quorum :	25
	Présents :	43
	Excusés :	4
	Absents :	1
	Assermentés en séance :	2
	Majorité de séance :	23
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 18 juin 2018	<p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Le procès-verbal du 18 juin 2018 est accepté à l'unanimité avec la remarque suivante : (p. 5 Denys Kaba) :</p> <p><i>« Il annonce également que le solde du budget initial de Fr. 490'000.- est prévu pour l'aménagement de classes supplémentaires. »</i></p>	
2. Communications du Bureau du conseil	<p>En date du 29 août, le président, M. Philippe Chaubert, a reçu un courriel de la part de M. Pascal Morisod lui annonçant son départ de la commune à fin septembre. M. P. Morisod, ardent défenseur des batraciens, avait demandé au conseil, en mars 2018, de chercher une solution pour protéger les amphibiens migrants à travers la route cantonale chaque printemps. Dans un second courriel, M. P. Morisod lui a dit avoir pris contact avec le garde-chasse, M. Stéphane Méttraux, Surveillant de la faune Circonscription 7 Lausanne-Oron-Lavaux-Vevey, qui lui a assuré que le dossier suivait son cours.</p> <p>Le 9 septembre, apprenant qu'il était nommé par le bureau dans une commission ad hoc, M. Pierre-Alain Sauterel a envoyé un courriel pour annoncer qu'il avait déménagé de la commune.</p> <p>Le 9 septembre, les membres des commissions ont été désignés par le Bureau.</p> <p>Le 11 septembre, le président a reçu une lettre de l'Association Jor'atoï qui souhaitait venir exposer au législatif ses arguments en faveur du projet de parc naturel périurbain du Jorat. Le président lui a répondu par la négative, comme il l'a fait également lors de la demande de</p>	

	<p>l'association opposée au projet. Il existe, selon lui, d'autres plateformes plus appropriées pour ouvrir le débat autour de ce sujet.</p> <p>Le nombre de participants à la votation du 23 septembre a été inférieur aux taux usuels dans la commune.</p> <p>Le 27 septembre a eu lieu un échange téléphonique entre le président et le syndic concernant des travaux effectués en urgence. Une explication a été donnée en avant séance le soir du conseil communal aux commissions des finances et de gestion.</p> <p>Le 11 octobre, le président du conseil a assisté à la première rencontre Municipalité-Entreprises. En relevant le succès engendré par cette manifestation qui a eu lieu au Café-théâtre Barnabé, il adresse ses remerciements aux organisateurs.</p>
3. Assermentation de deux nouveaux conseillers communaux	<p>Les deux nouveaux conseillers communaux se présentent. Mme Nicole Bühler Mermoud est maman de quatre enfants, habite Les Cullayes depuis 15 ans et enseigne à Chavannes-près-Renens. M. Robert Hugentobler, guide de montagne, était précédemment directeur de l'école de ski de Zurich. Tous deux sont assermentés par M. Ph. Chaubert et accueillis au sein du conseil par des applaudissements chaleureux. Le nombre des conseillers s'élève à nouveau à 50 et, avec 45 conseillers présents, la majorité de la séance s'élève dès lors à 23.</p>
4. Préavis n° 07/2018 : nouveau règlement communal relatif à la protection des arbres	<p>M. Pascal Neidhart, rapportant pour la commission ad hoc, rappelle que la commission s'était déjà réunie une première fois pour débattre d'un précédent préavis municipal qui avait, ensuite, été retiré. La commission réitère ses regrets que tous les arbres soient traités dans le préavis n° 07/2018 comme étant « dignes d'intérêt », mais reconnaît que procéder différemment engendrerait des coûts élevés.</p> <p>Le rapport de la commission ad hoc est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le nouveau règlement est accepté avec deux abstentions.</p>
5. Préavis municipal n° 08/2018 : nouveau règlement communal relatif aux cimetières et aux sépultures	<p>Après avoir exposé les raisons qui ont abouti à l'adoption du nouveau règlement communal et souligné les différences entre les deux cimetières communaux – celui de Servion, qui possède un jardin des souvenirs, et celui de Les Cullayes, qui est pourvu d'un columbarium et d'un jardin des souvenirs – avec une touche d'humour, le rapporteur de la commission ad hoc, M. Jean-Claude Chamorel, recommande d'« enterrer, pardon, d'entériner » le préavis tel que proposé.</p> <p>Le rapport de la commission ad hoc est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.</p>
6. Préavis n° 09/2018 : baisse du prix de vente de la parcelle communale n° 4'022	<p>Aucune discussion ne suit la lecture des rapports, d'une part de la commission ad hoc, lu par Mme Aurélie Guillet, rapporteur, d'autre part de la commission des finances, lu par M. Eric Dammköhler. Les deux commissions sont unanimes devant la décision de la municipalité de ramener le prix du mètre carré de Fr. 540.- à Fr. 484.- pour la parcelle n° 4'022 en raison des 300 m<sup>2</sup> qui sont concernés par la servitude de passage du nouveau chemin des Planches. Ces données n'étaient pas encore connues lorsque le prix au mètre carré avait été voté lors du conseil de mars 2018. Par conséquent, la municipalité doit faire ratifier un</p>

	<p>nouveau préavis pour le prix au mètre carré inférieur avant de pouvoir enregistrer sa vente auprès du Registre foncier.</p> <p>Le rapport de la commission ad hoc est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est approuvé à l'unanimité.</p> <p>Le préavis est accepté à l'unanimité.</p>
7. Préavis municipal n° 10/2018 : arrêté d'imposition pour l'année 2019	<p>Rapportant pour la commission des finances, M. E. Dammköhler énumère quelques points qui pourraient avoir une incidence négative sur la fiscalité de la commune en 2019. La commission estime qu'il sera nécessaire d'augmenter le taux d'imposition avant la fin de la présente législature, mais se rallie à l'avis de la municipalité de maintenir le taux à 69 % en attendant d'avoir des réponses fermes quant à la situation future.</p> <p>Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.</p>
8. Informations des délégations aux associations intercommunales	<p><b>ASIJ</b> – M. D. Kaba rapporte que le budget de l'association est équilibré et ne présente pas de réelles surprises. Quant à la pétition qui avait été déposée, la commission – dans laquelle étaient bien représentées toutes les communes – n'a pas jugé nécessaire d'y donner suite, surtout s'agissant de la demande de suppression immédiate et unilatérale du contrat des transports. En effet, au vu des améliorations constatées, la tension est tombée. Rompre le contrat aurait engendré des coûts disproportionnés. La prochaine séance du conseil de l'ASIJ comprendra certainement un aperçu du futur collège de Carrouge.</p>
9. Communications de la Municipalité	<p>Le <b>syndic</b>, M. Cédric Matthey, passe la parole à M. Christophe Chaillet afin qu'il puisse lire la lettre de démission qu'il a écrite le 6 octobre. Le syndic annonce au conseil que M. C. Chaillet a été nommé secrétaire du Lausanne Sport. M. C. Matthey relève que M. C. Chaillet a fait preuve de belles qualités humaines durant les trois ans qu'il a passés à la municipalité, et qu'il le regrettera car c'est une personne sur qui l'on peut compter. Il annonce qu'un tout-ménage devrait suivre au mois de décembre pour annoncer l'élection complémentaire au mois de janvier ou février 2019.</p> <p><b>Bâtiments</b> – Mme Monique Ries, municipale, annonce que les transformations de la boulangerie sont en bonne voie et que le commerce devrait ouvrir à nouveau le 1er novembre, suivi par le tea-room vers la fin de l'année. En ce qui concerne l'appartement sis à Les Cullayes, les travaux ont pris du retard, mais la location devrait pouvoir débuter en février 2019. L'ancienne salle de conseil de Servion a d'abord été occupée par l'APE (l'Association des parents d'élèves), puis mise en location en tant que salle de fêtes. L'APE souhaiterait aujourd'hui revenir dans les locaux, mais en les divisant en deux parties. Préférant pouvoir compter sur des revenus réguliers et stables, la municipalité a pris la décision d'aller immédiatement de l'avant en effectuant quelques transformations pour un coût de Fr. 40'000.-. Les travaux ont déjà démarré et, comme annoncé précédemment, les commissions averties.</p> <p><b>Forêts</b> – M. René Padrun, municipal, demande instamment aux conseillères et conseillers d'économiser de l'eau car les niveaux ont baissé considérablement.</p>

	<p>Dans quatre jours, le jeudi 1<sup>er</sup> novembre, ont lieu, au local du feu à Oron-la-Ville, à 20h, des recrutements pour les sapeurs-pompiers volontaires.</p>
10. Propositions individuelles et divers	<p>Mme Nathalie Burnier aimerait savoir s'il a été envisagé, dans un avenir proche, de repeindre le local de la voirie car le lieu déteint en comparaison des autres bâtiments de la rue. Le syndic lui répond que le local de la voirie n'est pas vilain en soi et que, ainsi, il sert de point de comparaison. "On y pense", ajoute-t-il.</p> <p>M. François Clot rapporte que des personnes de son entourage ont émis le souhait qu'une boîte à livres – une armoire vitrée protégée de la pluie – soit installée à la déchetterie. On pourrait y trouver des livres d'enfants et des romans, l'idée étant de remettre un livre à chaque fois que l'on en prend un. La municipalité en prend note.</p> <p>M. J.-Cl. Chamorel constate qu'il n'y a pas de marquage sur la route cantonale entre Servion et Les Cullayes. Il remarque qu'il est difficile de s'y repérer, surtout par temps de brouillard. M. Yves Boand, municipal, lui répond que plusieurs variantes sont actuellement à l'étude.</p> <p>M. J.-Cl. Chamorel relève que l'on peine à se souvenir des personnes qui se trouvent au jardin des souvenirs du cimetière, puisqu'aucun nom n'y figure. Le syndic lui répond que c'est le règlement concernant le cimetière qui prévoit cette manière de procéder.</p> <p>M. Pierre Frachoud aimerait savoir si des subventions sont dispensées lors de l'achat d'un vélo électrique. Le syndic se souvient qu'il en était question il y a quelques années, mais qu'actuellement, il n'y a aucun projet en cours.</p> <p>M. P. Frachoud remarque que ce sont très souvent des voitures qui sont garées au nouveau parking au centre de Servion, où un panneau indique qu'il y a des places pour motos. M. Y. Boand lui répond que dans un proche avenir, il est prévu de tracer des places.</p> <p>M. Franz Schambach constate que, depuis la réfection de la route entre Les Cullayes et Montpreveyres, la barrière en bois qui se trouvait à droite dans le premier virage à gauche a disparu. Le syndic indique que c'est n'est pas du ressort de la Commune mais du Canton, mais qu'il mentionnera ce fait lors d'une réunion prévue le lendemain.</p> <p>Le président prie les conseillers de prendre leur copie du Budget 2019 qui sera présenté lors du conseil du 7 décembre. Il rappelle également que ce conseil sera précédé d'un calendrier de l'Avent sur la place des Tilleuls.</p> <p>Le syndic annonce quelques évènements pour la fin de l'année 2018. Le 8 novembre à 19h30 aura lieu une séance avec la commission des fêtes. Une conférence à l'extérieur sur la permaculture se tiendra le 17 novembre. Les 23 et 24 novembre la jeunesse organise des repas de soutien. Le 8 décembre a lieu un calendrier de l'Avent organisé au zoo par le Rotary. Enfin, le 15 décembre, les sapins seront distribués à partir de 9h00 à Les Cullayes.</p>
Clôture de la séance :	<p>La séance est levée à 21h25. Prochaine séance : le vendredi 7 décembre 2018.</p>